



25 rue de Cagouillet - 16100 COGNAC
Tél. : 05 45 36 59 88 - Fax : 05 45 36 59 69
Email : contact@sgvcognac.fr - Web : www.sgvcognac.fr

INFORMATION PRESSE

Cognac, le 15 avril 2010

DECLARATION PREALABLE D'AFFECTION : COMMENT FAIRE EN 2010 ?

Le S.G.V. Cognac et le CIEDV, Centre International des Eaux-de-vie de Segonzac, proposent à tous les viticulteurs déclarants de récolte de participer à l'une des formations organisées sur les départements de Charente et de Charente-Maritime afin de les aider et de les accompagner dans le remplissage de la déclaration préalable d'affectation qui cette année sera à déposer au plus tard le 30 juin 2010.

Ces rencontres seront également l'occasion de faire un point sur l'OCM Vitivinicole et plus particulièrement sur les programmes d'aides actuellement en place (investissements, restructuration, reconversion, promotion) ainsi que sur les avancées des travaux de l'ADG Cognac.

Ces journées peuvent faire l'objet d'une prise en charge par VIVEA, fonds de formation.

Quitterie FOURQUET du CIEDV, joignable par téléphone au 06 62 35 01 30 ou par mail à q.fourquet@ciedv.org, est en charge des inscriptions. La date limite des inscriptions a été fixée au 30 avril.

Le programme complet ainsi que les dates des formations sont disponibles sur le site internet du S.G.V. Cognac www.sgvcognac.fr ou dans le document joint à la présente information.

Contact presse : Marlène TISSEIRE au 05 45 36 59 88